

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 15	Présents 12	Exprimés 13
-------------------	----------------	----------------

4-0903/2023

Date de la convocation

3 mars 2023

Date d'affichage

3 mars 2023

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
------------	-------------	-----------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 9 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Jean-Pierre BRITIS (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), Mme Sandrine DUMARTIN

Secrétaire de séance : M. Patrick CHAUVIN.

Objet : adhésion à la Cellule d'Assistance Technique des Zones Humides des Pyrénées-Atlantiques (CATZH64)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est engagée dans un projet de centrale photovoltaïque lieu dit Chemin de Capbat. Le développeur retenu par la Commune pour ce projet a réalisé en 2022 les études environnementales préalables. Celles-ci ont confirmé la compatibilité du projet avec la préservation de la biodiversité et révélé la présence sur site et en périphérie, d'espèces patrimoniales, telles que la grenouille agile, le grand Capricorne ou le cuivré des marais.

Dans ce contexte, il est proposé de poursuivre les études naturalistes sur les terrains communaux alentours dans l'objectif de renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les actions communales et dans la valorisation pédagogique du projet de centrale solaire.

La Cellule d'Assistance Technique des Zones Humides des Pyrénées-Atlantiques (CATZH64) intervient depuis 2003 auprès des gestionnaires et propriétaires de zones humides du département afin de leur apporter une assistance technique gratuite : expertise, conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de projet de restauration de zones humides, mise en place de suivis écologiques, réalisation d'animations pédagogiques auprès des scolaires ...

La CATZH64 est financée par le département des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine et animée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine.

Le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention d'adhésion afin de poursuivre ce projet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'adhérer à titre gratuit à la CATZH64,

APPROUVE la convention annexée à la présente,

AUTORISE le Maire à signer cette convention et les documents nécessaires pour ce projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

